



Dossier de demande d'autorisation environnementale
-
Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Site de Pont Pin
Installation de stockage de déchets inertes et de déchets d'amiante lié,
Plate-forme de tri, de transit et de recyclage de déchets non dangereux

---oOo---

Commune d'Yffiniac

**NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE
DU PROJET**

-
**RESUME NON TECHNIQUE
DE L'ETUDE D'IMPACT**

-
**RESUME NON TECHNIQUE
DE L'ETUDE DE DANGERS**

NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE DU PROJET

INTRODUCTION	3
CADRE DU PROJET	5
LOCALISATION DU PROJET	5
ENVIRONNEMENT DU PROJET	7
ETAT ACTUEL DU SITE	9
MODALITÉS D'EXPLOITATION	12
FICHE DE SYNTHÈSE DU PROJET	12
PRINCIPE D'EXPLOITATION	13
REMISE EN ÉTAT	17
PRINCIPE DE REMISE EN ETAT	17
PLAN DE REMISE EN ETAT	18
RAISONS DU CHOIX DU RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION	19

➤ Historique

Le site de Pont Pin est une ancienne carrière initialement autorisée au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement par arrêté préfectoral du 27 juin 1997, dont l'exploitant était la SARL Carrières de Pont-Pin.

Cette carrière a fait l'objet d'une notification de fermeture en 2004 actée par les services de la Préfecture en date du 5 octobre 2004.

Conjointement à la cessation des activités de la carrière, la société exploitante a changé de dénomination sociale et est devenue BEUREL ENVIRONNEMENT. Elle a, dans le même temps, recentré ses activités sur le stockage, la transformation, le négoce et la collecte de déchets, le négoce de matériaux de viabilité, la démolition et la déconstruction d'immeubles, les opérations de promotion et de lotissement en matière immobilière.

La société BEUREL ENVIRONNEMENT exploite actuellement sur le site de Le Pont Pin à Yffiniac :

- une plateforme de tri et de transit de déchets non dangereux et non inertes ainsi que de déchets inertes issus du BTP, de sites industriels, d'artisans et de collectivités locales (métaux, cartons, plastiques, plâtre et bois avec broyage) sur une surface d'environ 6 400 m²,
- une plateforme de stockage et de négoce de produits minéraux et de déchets sur une surface d'environ 9 000 m²,
- le stockage de déchets d'amiante lié à des matériaux inertes (alvéole n°1) sur une surface d'environ 4 000 m²,
- le stockage de déchets inertes (alvéole n°2) sur une surface d'environ 30 000 m².

Cet établissement est régulièrement autorisé par l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2009, complété par les arrêtés préfectoraux du 20 juin 2011, du 17 août 2018 et du 10 juillet 2019, jusqu'au 30 octobre 2022.

Le site de Le Pont Pin est actuellement autorisé pour stocker annuellement au maximum :

- 1 500 tonnes de déchets d'amiante lié à des matériaux inertes (alvéole n°1),
- 98 500 tonnes de déchets inertes (alvéole n°2).

Le site de Pont Pin est également autorisé à admettre des déchets non dangereux et non inertes au niveau d'une installation de tri, transit et regroupement :

- 4 200 tonnes par an de bois non traité,
- 300 tonnes par an de papier/carton,
- 250 tonnes par an de plastiques,
- 3 000 tonnes par an de plâtres,
- 300 tonnes par an de ferrailles.

➤ Objet de la présente demande

A ce jour, la société BEUREL ENVIRONNEMENT n'a pas atteint la capacité de remplissage des alvéoles n°1 et n°2. Aussi, elle souhaite pouvoir prolonger son autorisation d'exploiter.

Le présent dossier de demande d'autorisation environnementale sollicite le renouvellement de l'autorisation d'exploiter le site de Le Pont Pin à Yffiniac afin de poursuivre les activités de transit des déchets, de recyclage, et de stockage des matériaux inertes et des déchets d'amiante lié.

Il est précisé que :

- Les surfaces et les capacités d'accueil des alvéoles n°1 et n°2 ne seront pas modifiées,
- La durée d'exploitation sollicitée est de 25 ans,
- Afin de pouvoir absorber, pour les chantiers exceptionnels, les quantités de déchets d'amiante à stocker, il est sollicité de porter la quantité maximale annuelle pouvant être accueillie sur le site à 2 500 tonnes par an, au lieu de 1 500 tonnes par an actuellement,
- Inversement, l'autorisation actuelle porte sur un accueil de 98 500 tonnes par an de déchets inertes. Cette quantité n'est et ne sera jamais atteinte, aussi la quantité maximale à autoriser peut être abaissée à 35 000 tonnes par an.

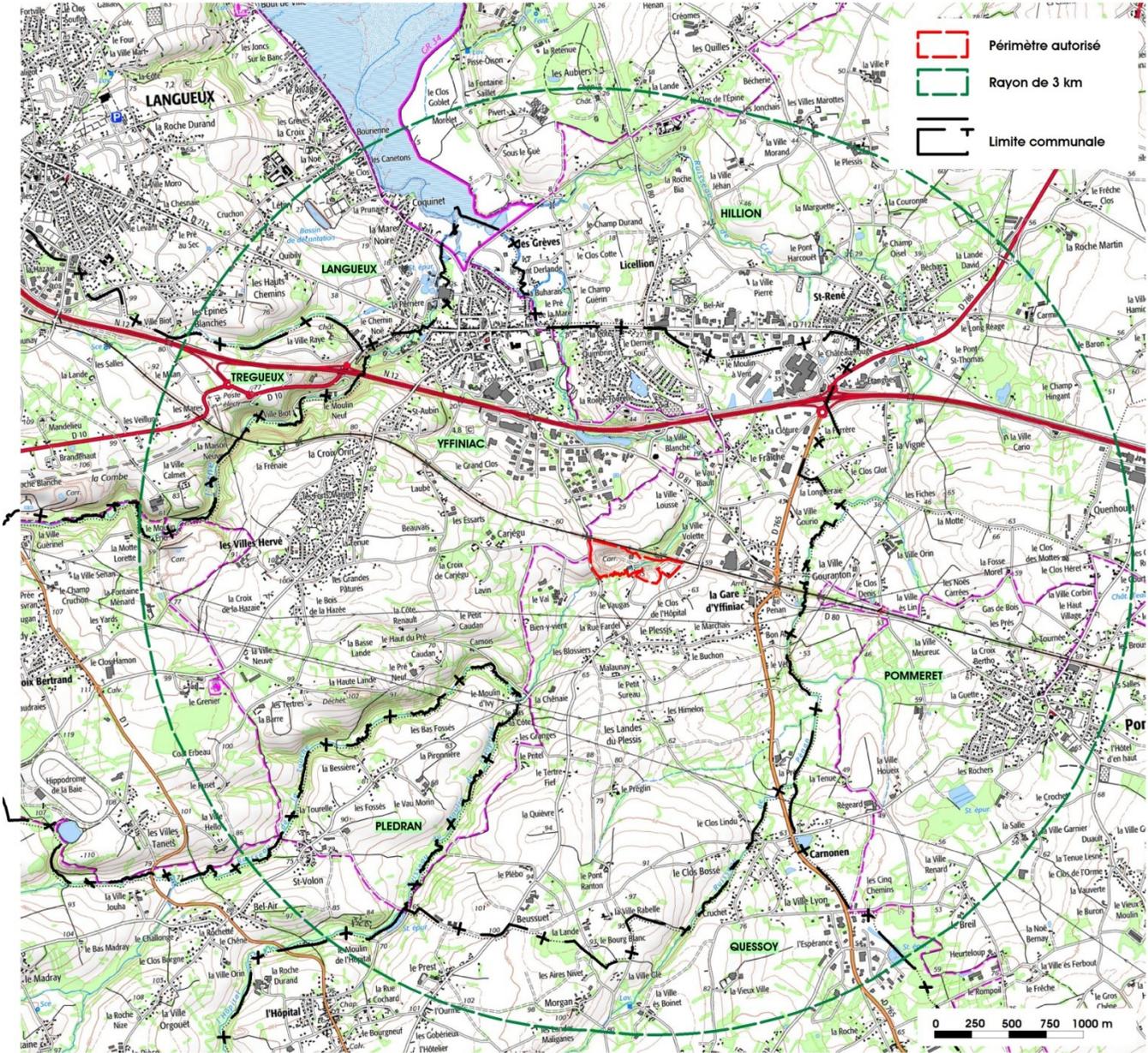
LOCALISATION DU PROJET

► Commune du projet

Le site de Pont Pin est implanté sur la commune d'Yffiniac située dans le département des Côtes-d'Armor (22).

► Accès au site

L'accès au site se fait à partir d'une seule entrée via la Route nationale 12 (Lamballe – Saint Briec) puis la Route départementale 765 (Yffiniac – Montcontour) ou 81 (Bourg d'Yffiniac – Gare d'Yffiniac) puis par la route communale n°2.

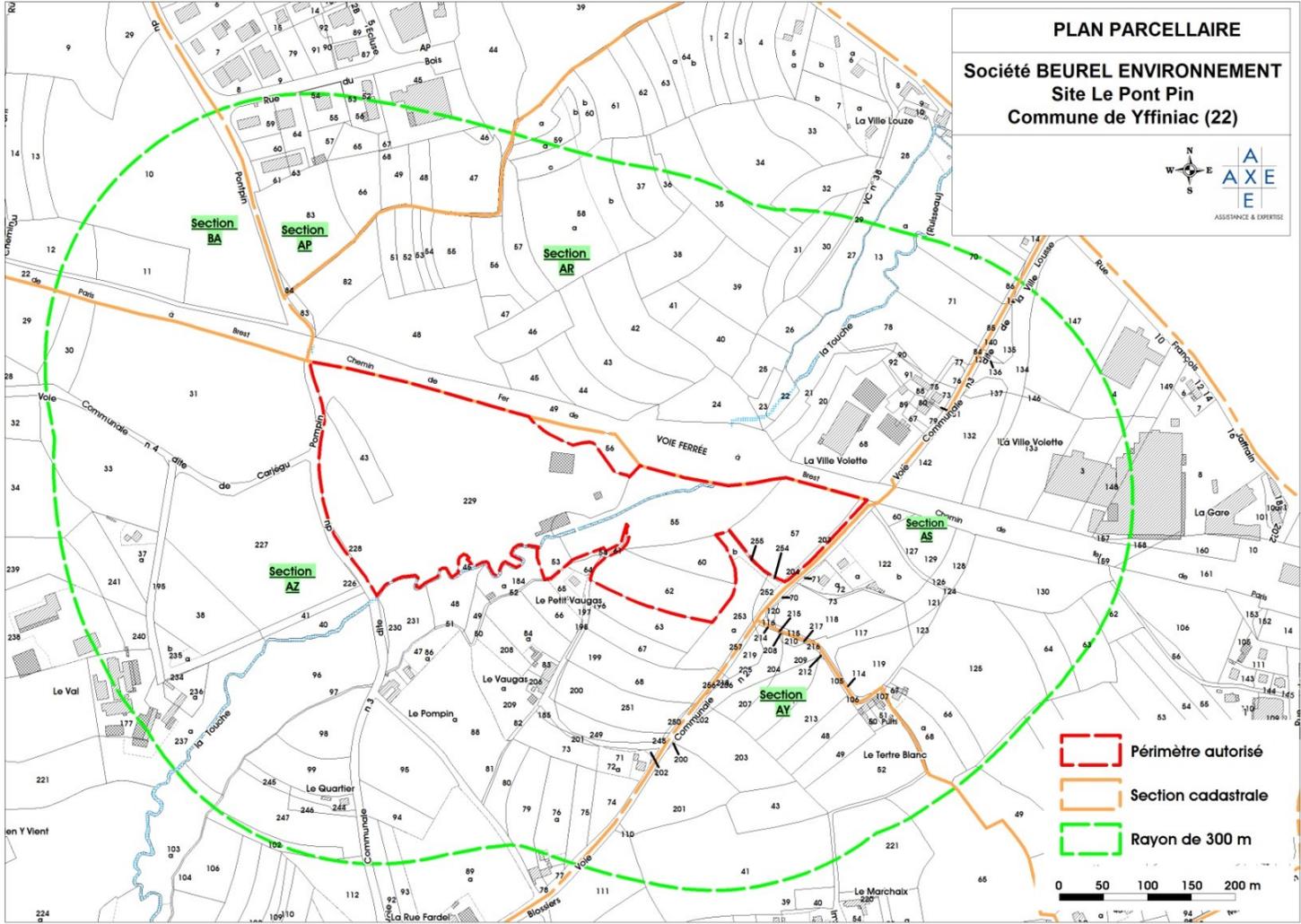


LOCALISATION DU PROJET

Situation parcellaire

Le périmètre d'autorisation sollicité représente environ 9,09 ha (parcelles n° 43, 53, 55, 57, 60, 62, 203, 204, 228 et 229 de la section cadastrale AZ de la commune d'Yffiniac).

La surface d'accueil des déchets inertes est de 30 000 m² et la surface d'accueil des déchets d'amiante lié est de 4 000 m².



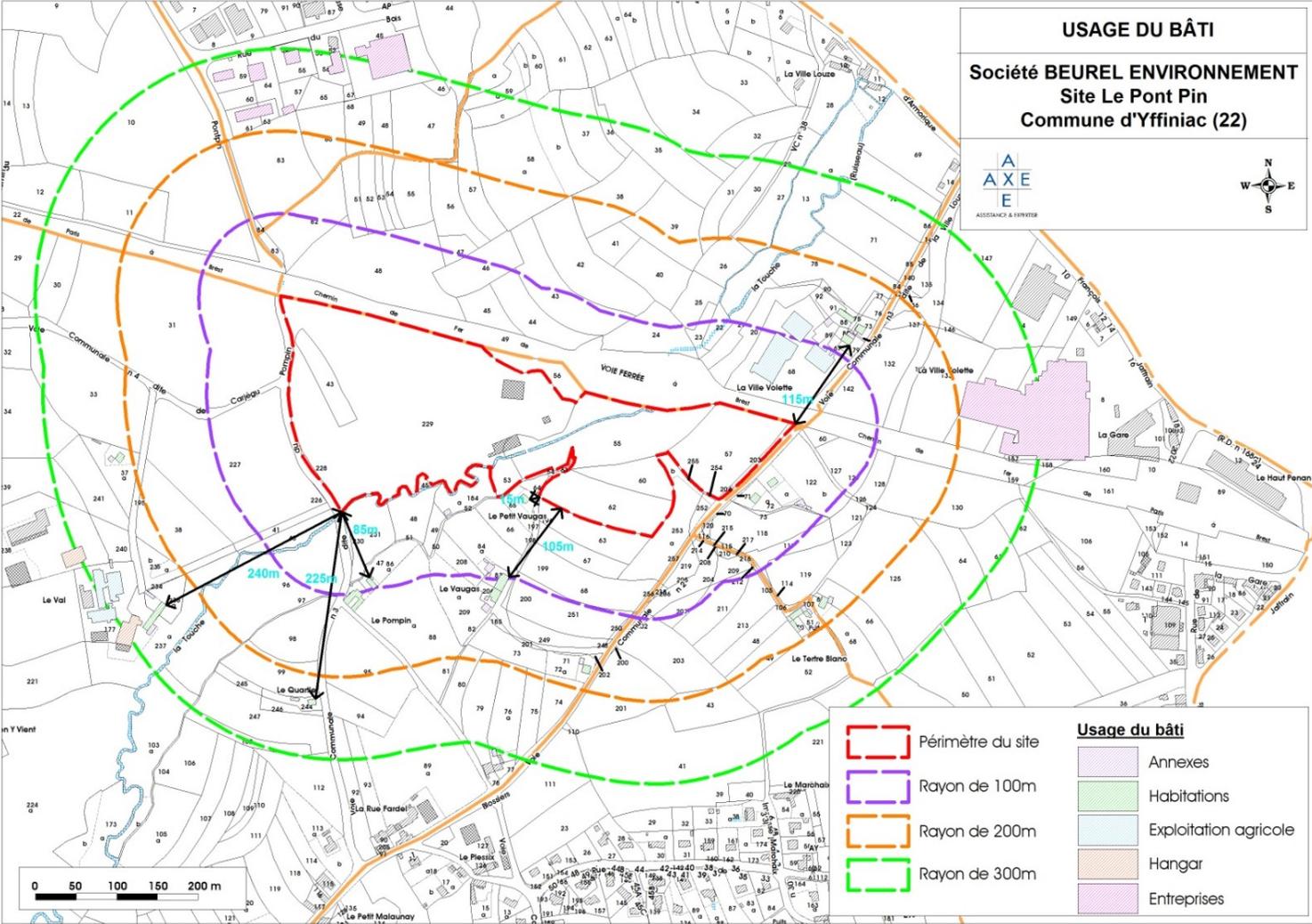
ENVIRONNEMENT DU PROJET

➤ Habitats et construction

D’une manière générale, l’habitat se concentre dans les pôles urbains et suburbains ainsi qu’autour des grands axes de circulation et des zones touristiques. Les espaces ruraux offrent moins d’évolution et de constructions neuves.

Aux abords du site de Pont Pin, l’habitat se répartit en petits hameaux de taille limitée.

Les habitations les plus proches du site de Pont Pin sont celles localisées aux lieux-dits du «Le Petit Vaugas» (15 m du périmètre d’exploitation) et du « PomPin » (85 m du périmètre d’exploitation).



ENVIRONNEMENT DU PROJET

➤ Occupation des sols

▪ Sur l'emprise du projet

Actuellement, l'occupation des sols au sein de l'emprise autorisée du site de Pont Pin se traduit de la manière suivante :

- sur la partie Nord-Ouest : à l'Ouest, le casier de stockage de déchets inertes, à l'Est la plateforme de transit des autres matériaux,
- sur la partie Sud-Est : le casier de stockage de déchets d'amiante lié, l'entrée du site et au Nord-Est le pont-bascul.

▪ En périphérie proche du projet

En périphérie proche du site de Pont Pin, l'environnement se traduit par :

- au Nord et à l'Ouest, par des prairies et des cultures,
- au Sud par des prairies et cultures, puis des habitations du lieu-dit le Vaugas,
- à l'Est, par une exploitation agricole et des habitations du lieu-dit la Ville Volette.

ETAT ACTUEL DU SITE

Le plan ci-après a été établi d'après un relevé topographique du site de Pont Pin en novembre 2018. Ce plan permet de décrire le site actuel. Il est ainsi possible d'y distinguer :

➤ Une zone de stockage des déchets inertes

L'alvéole de stockage présente une superficie d'environ 30 000 m². Elle présente une légère pente Ouest / Est se traduisant par une cote topographique évoluant de 50 m à 35 m NGF.

➤ Une zone de stockage des déchets d'amiante lié

Dans le cadre de l'exploitation actuelle du site, la société BEUREL ENVIRONNEMENT stocke des déchets d'amiante lié sur une superficie de 4 000 m². Elle présente une légère pente Est-Ouest de 47 à 36 m NGF.

➤ Une plate-forme de transit

La surface consacrée à ce stockage de produits minéraux en transit est d'au maximum 9000 m².

➤ Une plate-forme de tri

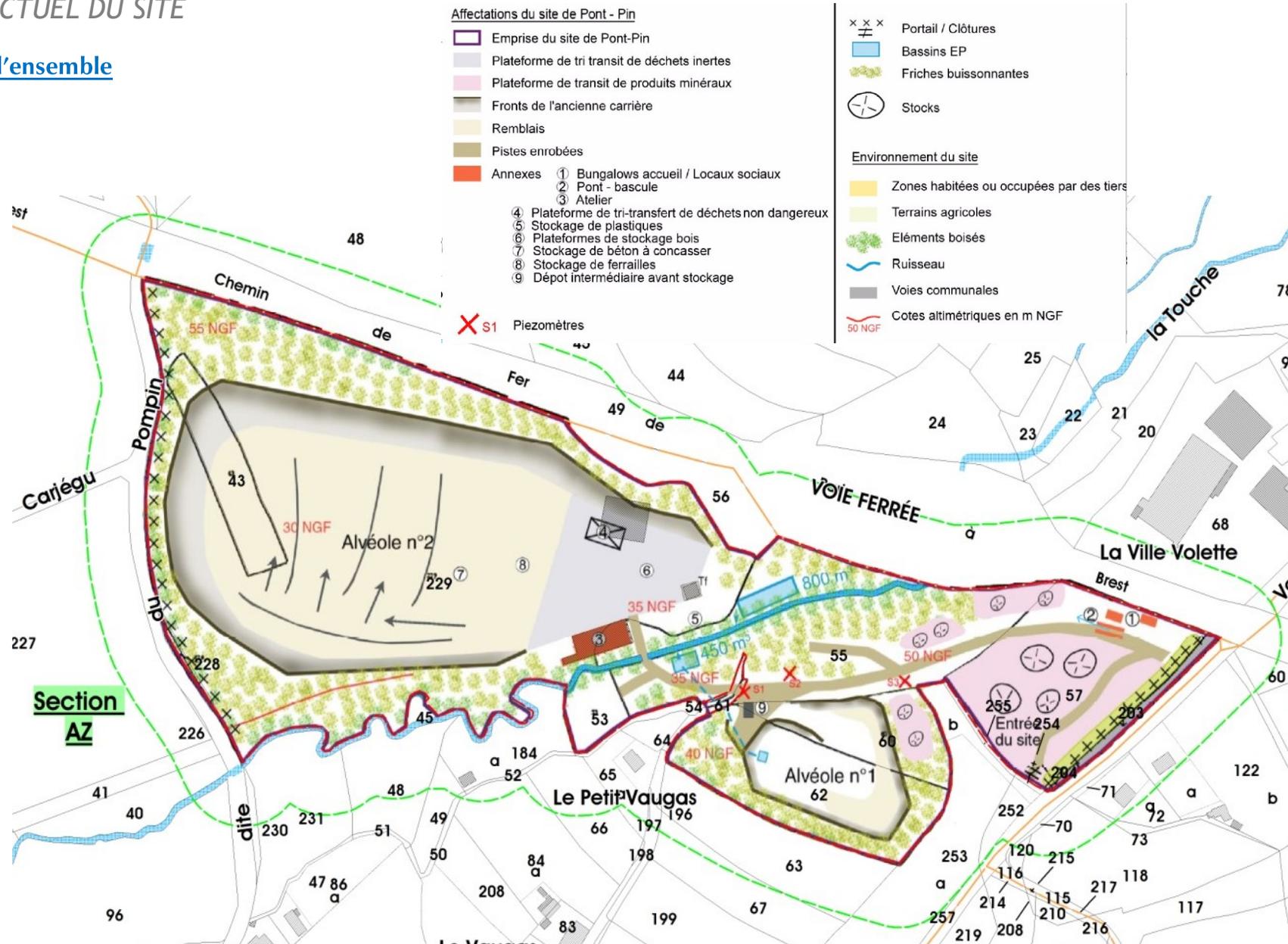
La surface consacrée au stockage de bois traité et non traité ainsi que de plastique PVC est bétonnée.

➤ Un hangar

Le hangar d'environ 575 m² avec une aire de déchargement des déchets du BTP à l'Ouest, une zone de tri au centre et quatre boxes de stockage (cartons, plastiques, plâtre et déchets ultimes) à l'est de 25 m² chacun.

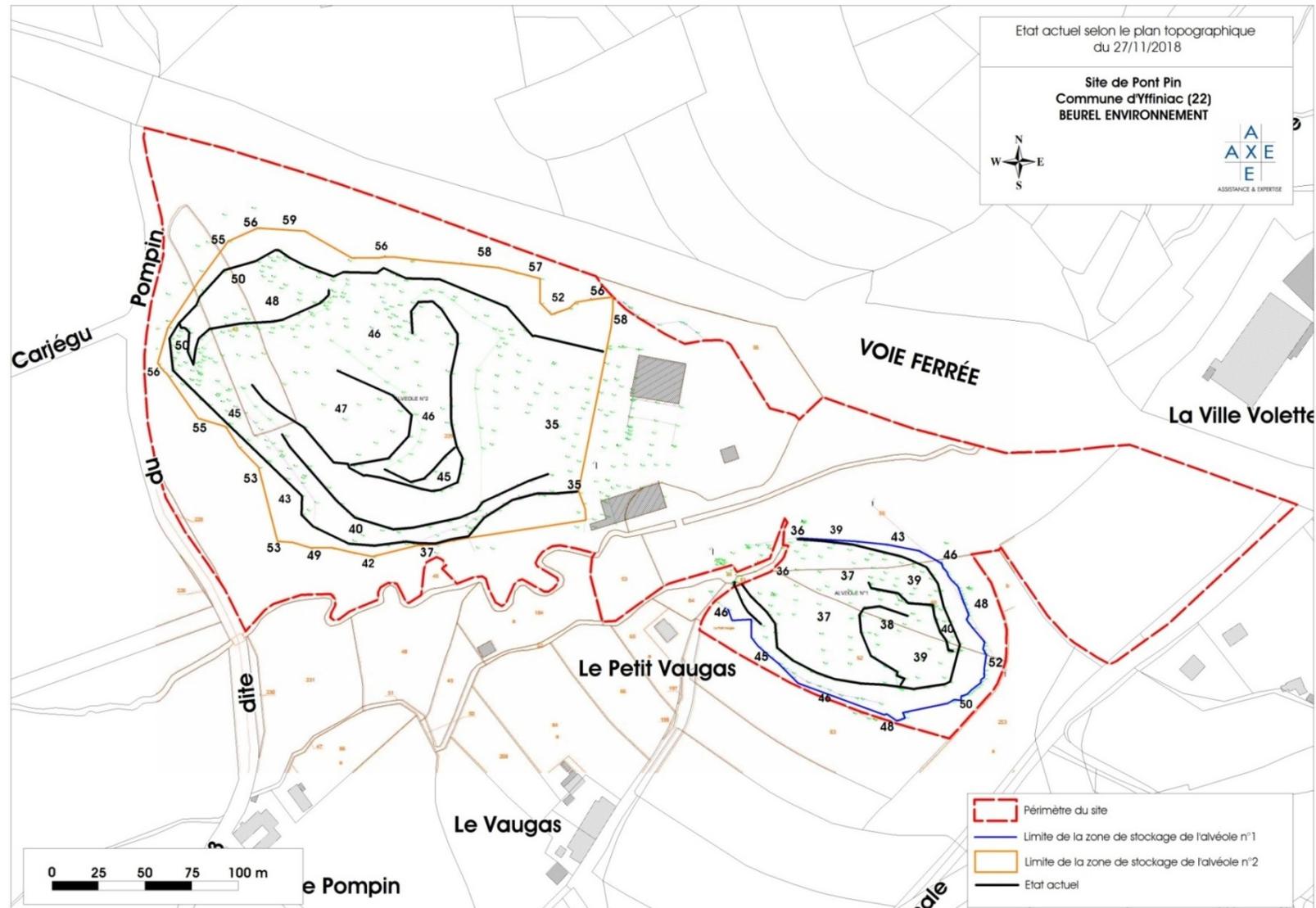
ETAT ACTUEL DU SITE

Plan d'ensemble



ETAT ACTUEL DU SITE

➤ Relevé topographique (novembre 2018)



FICHE DE SYNTHÈSE DU PROJET

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR			
Raison sociale :	BEUREL ENVIRONNEMENT		
Adresse du siège et du site :	Siège :	Site :	
	PA la Tourelle BP 30459 / 22 400 LAMBALLE	Le Pont Pin 22 120 YFFINIAC	
Coordonnées :	Tél/ Fax : 02.96.72.50.78		
N° immatriculation (SIRET) :	351 408 356 000 19		
Signataire de la demande	Monsieur Alain BEUREL (Gérant)		
Personnes suivant la demande	Monsieur Alain BEUREL (Gérant) / Monsieur Claude BRIANT (Directeur commercial)		
LOCALISATION			
Département :	Côtes-d'Armor (22)		
Commune :	Yffiniac		
Nom du site :	Pont Pin		
Coordonnées du site (Lambert 93) :	X = 281 456 à 282 076 m	Y = 6 833 853 6 834 187 m	Z = 34 à 62 m NGF
REGIME ICPE			
Rubriques ICPE concernées :	Soumise à autorisation :	2760.2	Installation de stockage de déchets non dangereux
		3540	Installation de stockage de déchets dont stockage d'amiante lié à des matériaux inertes
	Autres rubriques :	2515.2	Broyage, concassage, criblage, etc. de produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes
		2517.1	Station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes autres que ceux visés par d'autres rubriques
		2713.2	Installation de transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux
		2714.2	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois à l'exclusion des activités visées aux rubriques 2710 et 2711.
		2716.2	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inertes à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2713, 2714, 2715 et 2719.
		2760.3	Installation de stockage de déchets inertes.
		2791.2	Installations de traitement de déchets non dangereux à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2720, 2760, 2771, 2780, 2781 et 2782.
		Arrêtés Préfectoraux en vigueur :	AP du 26/01/2009, APc du 20/06/2011, APc du 17/08/2018 et APC du 10/07/2019

NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES		
	APc du 10/07/2019	Sollicité
Durée :	Fin 31/10/2022	25 ans
Surface totale du site :	9 ha 09 a 04 ca	9 ha 09 a 04 ca
Surface totale de l'alvéole amiante :	4 000 m ²	
Cote maximale de stockage :	51 m NGF l'alvéole d'amiante lié 58 m NGF pour l'alvéole des déchets inertes	
Capacité d'accueil de déchets d'amiante lié :	1 500 t/an (1 200 m ³ /an) maximum	2 500 t/an (2 000 m ³ /an) maximum
Capacité d'accueil de déchets inertes :	90 000 t/an (45 000m ³ /an) maximum	35 000 t/an (17 500 m ³ /an) maximum
Puissance de l'installation mobile :	Concassage de déchets inertes : 150 kW / Broyage du bois : 336 kW	
SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE		
Occupation des sols :	Ancienne carrière et installation de stockage de déchets inertes et d'amiante lié.	
Eau :	Ruisseau de la Touche traversant le site d'Ouest en Est.	
Milieu naturel :	Absence de zonage de protection sur l'emprise ou à proximité immédiate du site.	
Paysage :	Pays de Saint Brieuc/ paysage cultivé à ragosses.	
Natura 2000	Le site Natura 2000 le plus proche est la ZSC et ZPS « Baie de Saint-Brieuc Est» située à 2,1 km au Nord.	

PRINCIPE D'EXPLOITATION

➤ Activités réalisées sur le site

Le déroulement des activités sur le site de Pont Pin est et sera le suivant :

- **plate-forme de transit de produits minéraux** : réception et stockage de produits minéraux qui sont ensuite vendus à des entreprises, agriculteurs ou particuliers. A chaque arrivée ou départ de produits (gravillons, graviers, sable), le camion ou la remorque est pesé en entrée et en sortie pour connaître la quantité exacte achetée ou vendue. Un bon de réception est délivré à la sortie du pont bascule.
- **plate-forme de tri et de déchets** :
 - A l'arrivée des déchets, le camion est pesé sur le pont à bascule.
 - Un premier contrôle visuel est effectué. Le camion est ensuite dirigé vers la zone de tri. Lors du déchargement le personnel vérifie que le produit est conforme. En cas de non-conformité, le produit est rechargé dans le camion. A la sortie, le camion est de nouveau pesé. Un bon de réception ou un bordereau de suivi d'élimination par le producteur est complété et signé par le personnel d'exploitation. Un accusé de réception est donné au client.
 - Déchargement et tri avec une mini-pelle ou manuellement dans le hangar à l'abri.
 - les cartons-papiers, plastiques volants et le plâtre sont stockés sous le hangar dans des boxes de 25m² sur 2.5 m de hauteur.
 - les autres plastiques (PVC) sont stockés à l'extérieur sur la plate-forme de tri et transit.
 - le bois est stocké sur la plate-forme en deux tas (bois traité classe B et bois non traité classe A). Le bois est broyé sur la plateforme.
 - Valorisation des déchets :
 - les cartons et papiers sont pressés en balles et évacués par benne vers une société spécialisée, les plastiques sous le hangar sont évacués vers une société spécialisée.
 - le bois de classe A est valorisé en chaudière industrielle et le bois de classe B est recyclé en panneaux de particules par des entreprises.
 - le plâtre et la ferraille sont envoyés vers des filières de valorisation adaptées.
- **mise en stockage des déchets inertes**:
 - Lors de l'arrivée des déchets inertes, un premier contrôle est réalisé au niveau du pont bascule, à l'aide d'une caméra. Un second contrôle est réalisé lors du déchargement des produits sur le site.
 - Les déchets inertes sont triés avant la mise en stockage afin de séparer les déchets pouvant être valorisés en granulats. Les déchets inertes valorisables sont repris au chargeur et déposés sur la plateforme de recyclage.

PRINCIPE D'EXPLOITATION

- mise en stockage des déchets d'amiante lié :

- A l'arrivée sur le site des déchets d'amiante lié, le camion passe sur le pont bascule. Un pré-contrôle est réalisé. Un bordereau de suivi de déchets dangereux est complété.
- Le déchargement se fait à l'entrée de l'alvéole n°1 avec un chargeur équipé de fourches de manutention permettant de les prendre et les déposer sur la zone de déchargement. Les produits sont ensuite déposés dans l'alvéole. Ils sont ensuite recouverts quotidiennement d'une couche de matériaux terreux d'environ 50 cm d'épaisseur.

Un portique de détection de radioactivité a été mis en place en mars 2019. Tous les camions apportant des déchets d'amiante lié passent par ce portique. Une aire étanche de stationnement temporaire (environ 100 m²) est positionnée à proximité du portique pour permettre au besoin l'isolement du chargement ayant réagi à la détection de radioactivité.

➤ Provenance des matériaux

Les déchets qui sont admis sur le site du Pont Pin proviennent de chantiers de travaux publics effectués par :

- la société BEUREL ENVIRONNEMENT,
- les services techniques des différents départements (Morbihan, Ille-et-Vilaine et Côtes-d'Armor)
- les entreprises de BTP des environs d'Yffiniac,
- les particuliers.

➤ Horaires des activités du site

Les horaires d'ouverture du site sont et seront compris entre 7h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

PRINCIPE D'EXPLOITATION

L'exploitation menée sur le site du Pont Pin permet le remblaiement de l'excavation de l'ancienne carrière. Actuellement, l'exploitation est menée sur la partie Ouest du site par le sockage de déchets inertes et sur la partie Sud-Est par le stockage de déchets d'amiante lié. Les quantités maximales admissibles autorisées à ce jour sont de 1 500 t/an de déchets d'amiante et de 90 000 t/an de déchets inertes.

Au regard de la capacité de stockage, la durée d'exploitation sollicitée est de 25 ans (y compris la remise en état du site). Les quantités admissibles dans le cadre de la présente demande sont de 2 500 t/an maximum de déchets d'amiante lié et de 35 000 t/an au maximum de déchets inertes.

➤ Déchets inertes

Entre 2009 à 2017, un total de 202 000 tonnes de déchets inertes a été stocké sur l'alvéole concernée. Début 2018, après le passage d'un géomètre, le volume restant disponible a été évalué à environ 434 000 m³.

La superficie de cette zone est d'au maximum 30 000 m². Aussi le volume de terre végétale pour recouvrir l'alvéole sera d'environ 9 000 m³.

Le volume final disponible pour le stockage des déchets inertes est estimé à 434 000 m³ – 9 000 m³ = 425 000 m³.

Capacité de stockage d'après l'APc du 20/06/2011 en tonnes	975 000
Déchets inertes déjà réceptionnés en tonnes	202 000
Volume restant disponible en m ³ selon le géomètre pour une cote finale à 58 m NGF	
	434 000
Couverture finale	
	9 000
Volume disponible pour le stockage des déchets inertes en m ³	
	425 000
Soit en tonnes (d=2)	
	850 000

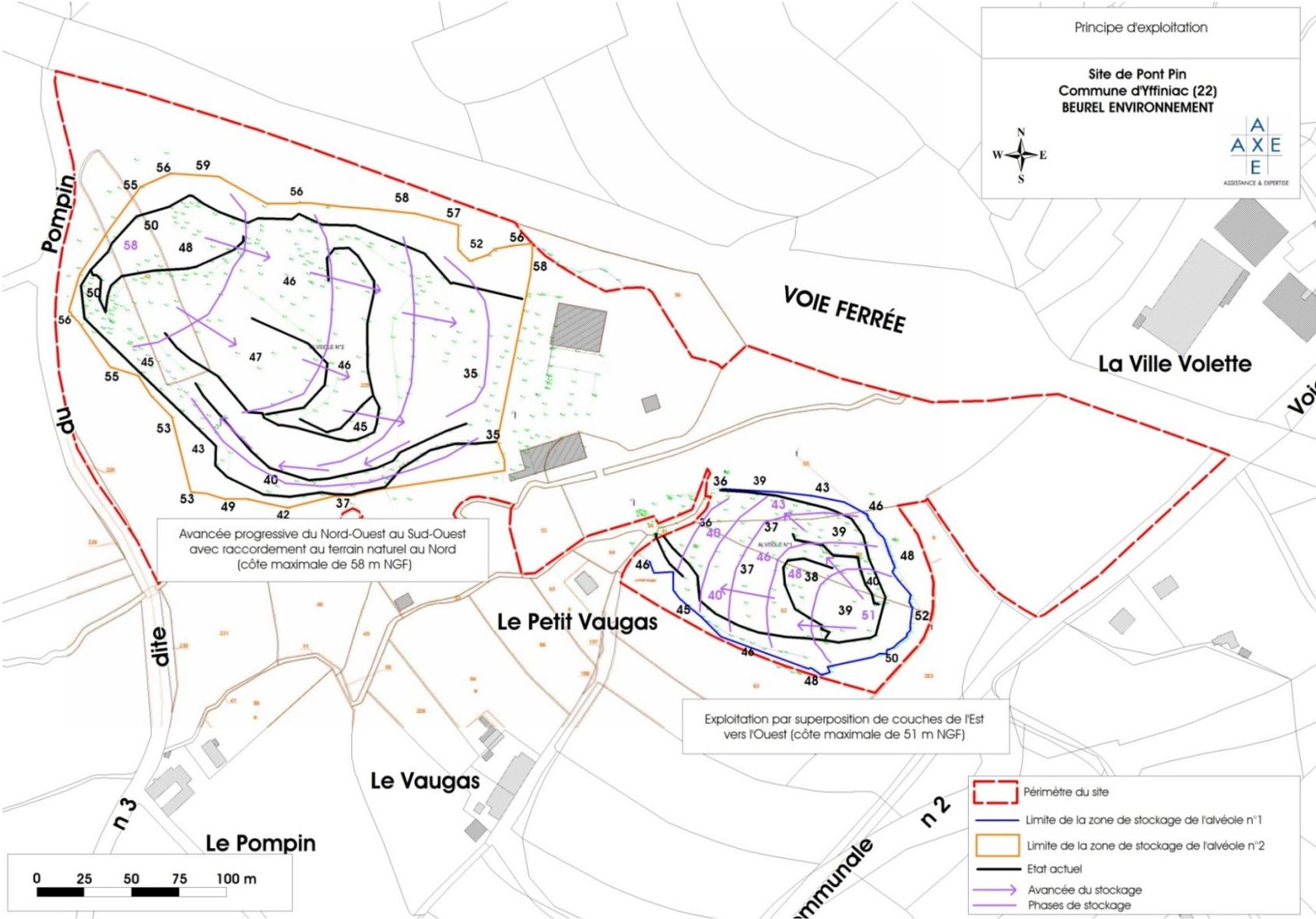
➤ Déchets d'amiante lié

Entre 2009 à 2017, un total de 14 095 tonnes d'amiante lié a été stocké sur l'alvéole concernée. Début 2018, après le passage d'un géomètre, le volume restant disponible a été évalué à environ 84 000 m³ pour atteindre la cote maximale de 51 m NGF.

En prenant en compte les volumes de matériaux nécessaires pour la réalisation de la couverture finale (environ 8 500 m³) ainsi qu'un volume final de couche journalière de 21 000 m³ pour les recouvrements journaliers, le volume final restant à stocker est d'environ 54 500 m³ soit environ 65 400 tonnes.

Capacité de stockage d'après l'APc du 20/06/2011 en tonnes	90 000
Amiante déjà réceptionné en tonnes	14 095
Volume restant disponible en m ³ selon le géomètre	
	84 000
Couverture finale en m ³	
	8 500
Couche intermédiaire (0,5 cm) sur 10 niveaux	
	21 000
Volume disponible restant en m ³	
	54 500
Soit en tonnes (d=1,2)	
	65 400

PHASAGE DES STOCKAGES



PRINCIPE DE REMISE EN ETAT

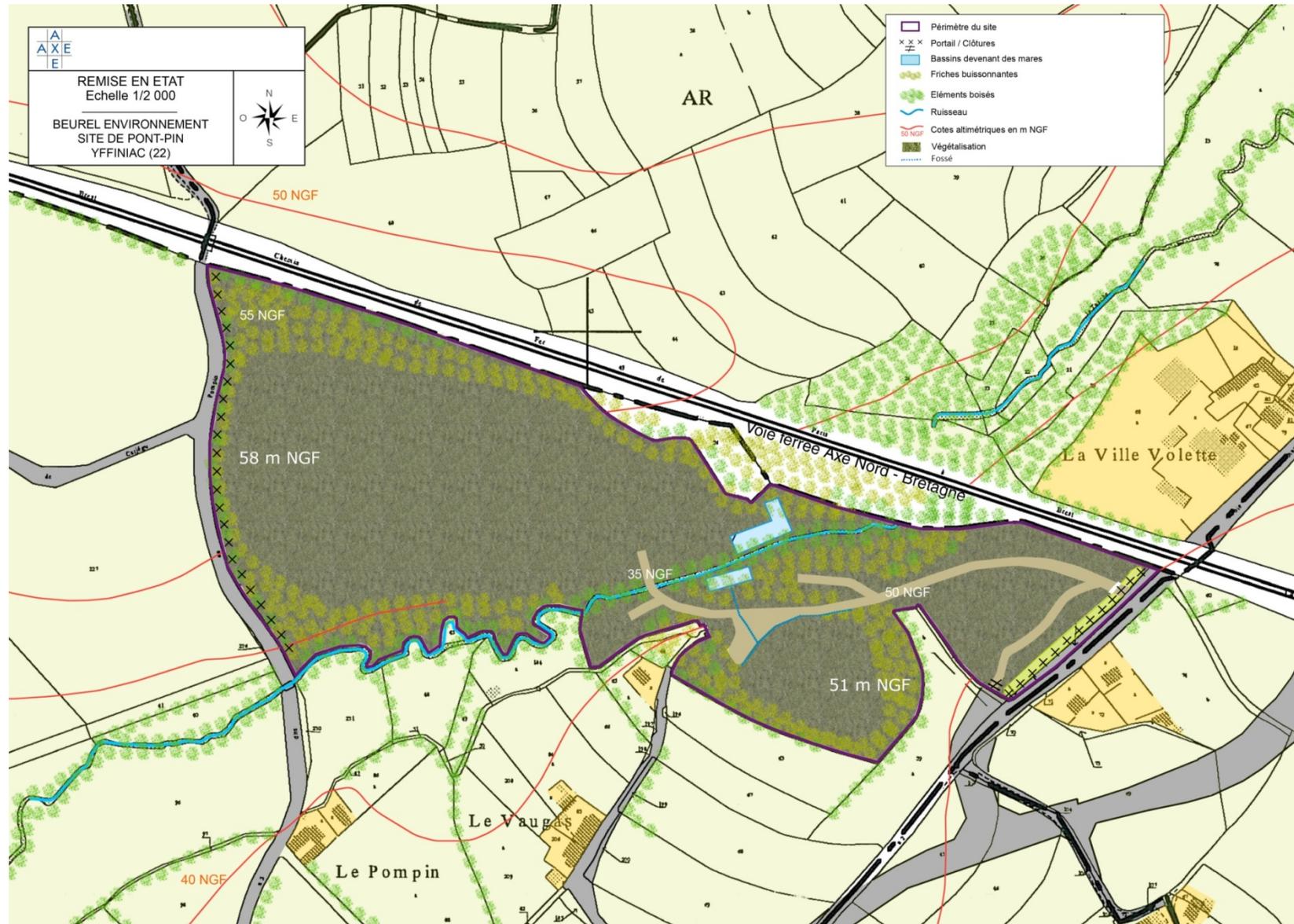
En fin d'exploitation, la société BEUREL ENVIRONNEMENT souhaite orienter la remise en état du site de Pont Pin vers un développement naturel de la végétation, favorisant ainsi la création de milieux propices à la biodiversité. Sur cette base, le principe général retenu pour la remise en état du site sera donc le suivant :

- le maintien des deux bassins de décantation qui seront aménagés en mares favorables aux espèces aquatiques (amphibiens, avifaune et flore aquatiques, odonates),
- l'aménagement de l'alvéole amiante de 4 000 m² par : une couverture étanche d'argiles compactées d'épaisseur de 0,5 mètre et une couche de terre exclusivement végétale sur une épaisseur de 1 m.
- l'aménagement de l'alvéole de déchets inertes de 30 000 m² par une couverture finale de terre exclusivement végétale d'une épaisseur de 0,5 mètre.
- le maintien de la clôture et les boisements bordant le site, de même que du portail à l'entrée et du merlon périphérique,
- les éventuels déchets, le bungalow, le pont bascule ainsi que le portique et les bâtiments seront retirés,
- une reprise naturelle de la végétation.

Après la remise en état, une surveillance se poursuivra sur le site pendant 15 ans (surveillance de la qualité de l'eau, relevé topographiques,...).

En définitive, la remise en état du site de Pont Pin, telle qu'elle est envisagée par la société BEUREL ENVIRONNEMENT, permettra au site de s'intégrer correctement dans son environnement.

PLAN DE REMISE EN ETAT



RAISONS DU CHOIX DU RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION

Le site de Pont Pin est actuellement autorisé par l'Arrêté Préfectoral du 26 janvier 2009 modifié jusqu'au 30 octobre 2022.

A ce jour, les alvéoles de stockage des matériaux inertes et de déchets d'amiante lié, telles qu'autorisées par les arrêtés préfectoraux en vigueur, disposent encore de capacité de stockage suffisantes pour maintenir l'activité pendant plus d'une vingtaine d'années.

Par ailleurs, la société BEUREL ENVIRONNEMENT constate depuis quelques années une augmentation des besoins locaux en stockage de déchets issus de travaux de terrassement et de chantiers du BTP. Cette augmentation concerne notamment les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes. Actuellement, seulement 3 sites (dont le site de Pont Pin, de BEUREL ENVIRONNEMENT à Yffiniac, le site de la société SNE à Plérin et le site de la société SMICTOM à Lantic) accueillant les déchets d'amiante lié sont disponibles sur le département des Côtes-d'Armor.

Ainsi, la poursuite des activités sur le site de Pont Pin permettra de répondre à la demande locale croissante en stockage de déchets issus de chantiers de terrassement et de travaux publics, et notamment en déchets d'amiante lié à des matériaux inertes.

La poursuite de l'activité de stockage de déchets inertes et amiantés sur le site de Pont Pin, permet de limiter l'impact environnemental du site et de proposer un principe global de réaménagement paysager. En effet, les stockages de déchets permettront de remodeler la topographie et notamment de gommer les fronts résiduels de l'ancienne carrière. Le site retrouvera ainsi en fin d'exploitation un aspect de colline favorisant son insertion dans le paysage de la vallée du ruisseau de la Touche.

Enfin, la poursuite de cette installation permettra de préserver les emplois de la société BEUREL ENVIRONNEMENT, voire de créer un ou deux emplois supplémentaires.

Ainsi, le site du Pont Pin s'inscrit dans un environnement favorable à la réalisation de cette activité, dénué de contraintes urbanistiques ou environnementales fortes, et est notamment localisé en milieu rural périurbain soit en retrait des secteurs densément urbanisés.

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

IMPACTS DU PROJET ET MESURES D'ATTÉNUATION..... 21

- LE PAYSAGE21
- LES EAUX.....24
- LA BIODIVERSITÉ.....28
- COMMODITE DE VOISINAGE.....32
- LE TRAFIC ROUTIER34

IMPACTS DU PROJET ET MESURES D'ATTÉNUATION

LE PAYSAGE

➤ Synthèse des enjeux paysagers du projet

▪ Bilan des champs de vision internes au site de Pont Pin

De par la topographie légèrement vallonnée du secteur et la présence d'écrans végétaux aux abords du site de Pont Pin, les champs de vision internes au site apparaissent limités. Notamment, aucun champ de vision n'est observable depuis le site vers le Nord et l'Ouest.

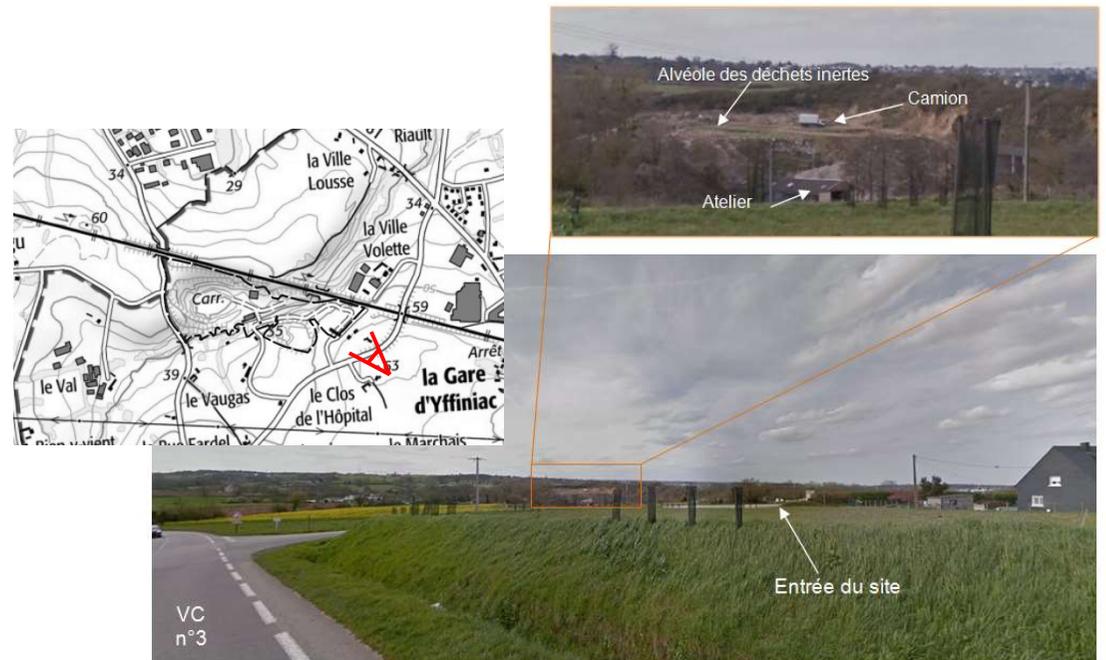
Le seul champ de vision étendu présent au sein du site de Pont Pin est orienté vers le Sud et permet l'observation des hameaux de « Le Vaugas » et « La Rue Fardel » situés à plus de 160 et 360 m du site (cf. figure ci-contre).

▪ Bilan sur les perceptions immédiates et proches du site de Pont Pin

En perceptions immédiates et proches, le site de Pont Pin est visible depuis le secteur Sud-Est.

Les éléments visibles du site concernent les anciens fronts constituants l'alvéole de matériaux inertes ainsi que les véhicules circulant sur le stockage de déchets inertes (cf. figure ci-contre).

Dans les autres directions, la topographie vallonnée associée à la végétation parfois dense empêchent l'ouverture de champ visuel sur le site.

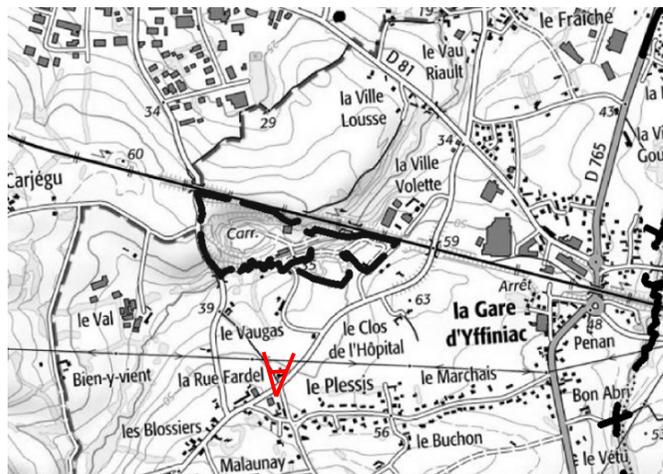


IMPACTS DU PROJET ET MESURES D'ATTÉNUATION

LE PAYSAGE

▪ Bilan sur les perceptions éloignées du site de Pont Pin

Le site de Pont Pin s'insère dans un environnement marqué par la présence d'une topographie vallonnée et d'une végétation arborée développée. Ce contexte empêche l'ouverture d'un champ de vision éloigné sur le site. Une fenêtre visuelle restreinte est toutefois observable au Sud-Ouest du site en empruntant une route près du lieu dit de « La Rue Fardel ».



IMPACTS DU PROJET ET MESURES D'ATTÉNUATION

LE PAYSAGE

➤ Mesures paysagères proposées

L'établissement BEUREL ENVIRONNEMENT de Yffiniac est implanté dans une ancienne carrière au niveau du lieu-dit « Pont Pin ».

Le voisinage se constitue principalement de terrains agricoles, parsemés de hameaux d'habitations individuelles généralement associées à des exploitations agricoles. Ainsi, le paysage du secteur correspond à un paysage agricole.

La voie ferrée Brest-Rennes passe tantôt à l'aplomb sur un faible linéaire (au niveau du pont-bascule), tantôt en contrebas du site sur la majeure partie (tout le long de l'alvéole de stockage des déchets inertes).

Il en ressort que le site a une position confinée. Il est très peu visible des routes alentours de par la présence de merlons plantés d'arbustes. Seul le flanc ouest est visible du pont qui traverse la voie ferrée à l'est du site et qui surplombe les alentours et le site (photo ci-contre).



L'ancienne carrière sur lequel est installé le site de Le Pont Pin, avait à l'époque nécessitée la mise en place de plusieurs mesures d'intégration paysagère :

- Maintien d'un talus de 1,2 mètre de haut végétalisé d'arbuste à l'Est du site. Cette bande boisée contribue à limiter les vues sur le site depuis les habitations mais également depuis la route D765.
- Maintien d'un talus de 1,20 mètre de haut végétalisé d'arbuste à l'Ouest du site. Cette bande boisée contribue à limiter les vues dynamiques lorsque l'on emprunte la route communale entre le Vaugas et le tunnel de la voie de chemin de fer.
- Maintien des boisements denses associés à la ripisylve du ruisseau de la Touche, au Nord (Nord-Est en particulier). Ces boisements contribuent très nettement à l'intégration du site dans son environnement. Ils fournissent à la fois un écran visuel de haut vol mais également un écran sonore dense et efficace.

La société BEUREL ENVIRONNEMENT a également planté en 2017 des arbres le long de la voie d'accès au site afin de masquer autant que de possible les vues sur le site depuis les habitations du lieu-dit « La Ville Louze ».

L'intégration paysagère du site n'a fait l'objet, à ce jour, d'aucune remarque de la part des riverains ou de la municipalité.

IMPACTS DU PROJET ET MESURES D'ATTÉNUATION

LES EAUX

➤ Les eaux superficielles

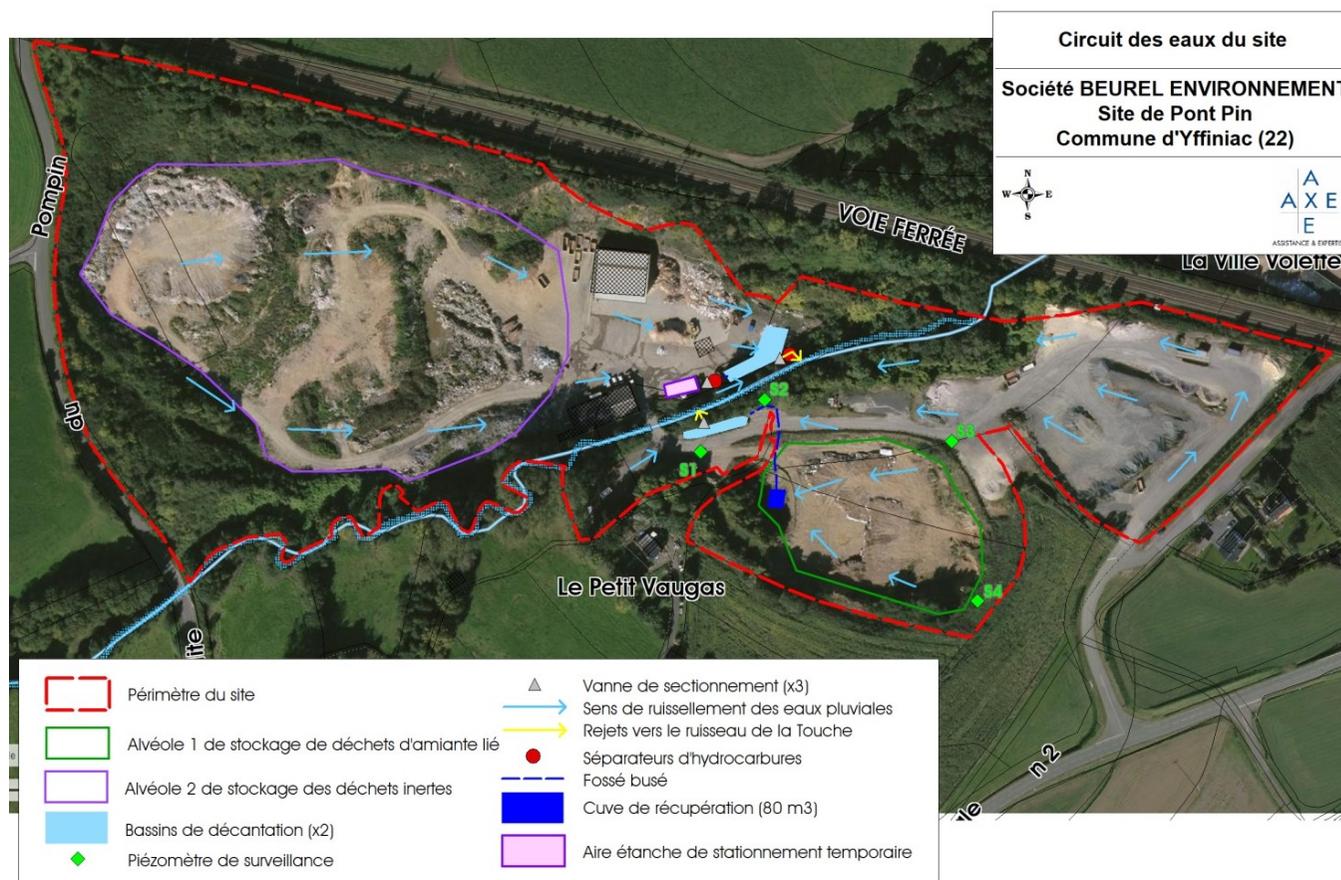
Le site de Pont Pin est localisé dans le bassin versant de l'Anse d'Yffiniac. Ce bassin versant regroupe trois cours d'eau : l'Urne, le ruisseau de la Touche et le ruisseau du Pénan, devenant le ruisseau de Cré sur la commune d'Hillion.

Le ruisseau de la Touche traverse le site de Pont Pin d'Ouest en Est. Le ruisseau du Moulin de l'Hôpital rentre en confluence avec le ruisseau de la Touche au lieu-dit « Le Bas de la Côte » sur la commune d'Yffiniac à environ 1 km en amont du site de Pont Pin.

Les eaux pluviales ruisselant au sein de l'emprise du site de Pont Pin s'écoulent ainsi gravitairement vers le point bas du site, s'infiltrent en partie ou rejoignent les bassins de décantation du site.

Le circuit des eaux du site comporte :

- 2 bassins de rétention / décantation suffisamment dimensionnés pour contenir une pluie décennale (486 m³ pour le bassin n°1 et 875 m³ pour le bassin n°2),
- 2 séparateurs à hydrocarbures de classe 1 (concentration résiduelle < 5 mg/l) positionnés en aval de l'aire de stationnement temporaire et de lavage, ainsi qu'en aval du bassin n°2,
- 3 vannes de sécurité qui permettent de mettre en rétention, en cas de pollution accidentelle, l'aire de stationnement temporaire, les bassins n°1 et / ou n°2,
- 1 cuve de récupération des eaux de pluie de 80 m³, équipée d'un filtre à fibres d'amiante, pour l'arrosage des pistes en période sèche.



IMPACTS DU PROJET ET MESURES D'ATTÉNUATION

LES EAUX

➤ Les eaux souterraines

Les formations géologiques qui couvrent la feuille Saint-Brieuc sont essentiellement des formations de socle. Dans ce contexte, l'eau souterraine est présente uniquement dans des aquifères fracturés et fissurés. Au cours des temps géologiques, les roches indurées du socle breton ont subi de nombreuses contraintes, générant tout un faisceau de fractures multidimensionnelles et multidirectionnelles. Ce sont ces fractures, plus ou moins ouvertes et étendues, relayées par tout un réseau de fissures et le plus souvent accompagnées de niveaux altérés, qui constituent le réservoir type des aquifères armoricains de socle.

Actuellement, le niveau des eaux souterraines est plus bas que le fond de l'ancienne carrière : il n'a jamais été observé de suintement sur les fronts de la carrière lors de l'exploitation de celle-ci. Le site ne prévoyant pas de nouvelles excavations, le site de Pont Pin est donc sans effet significatif sur la piézométrie des eaux souterraines. Trois piézomètres sont implantés sur le site de Pont Pin (S3 en amont et S1 / S2 en aval). Dans le cadre de la poursuite de l'activité du site, un nouveau piézomètre S4 sera installé davantage en amont hydraulique en remplacement du piézomètre S3 (qui sera néanmoins conservé sur le site).

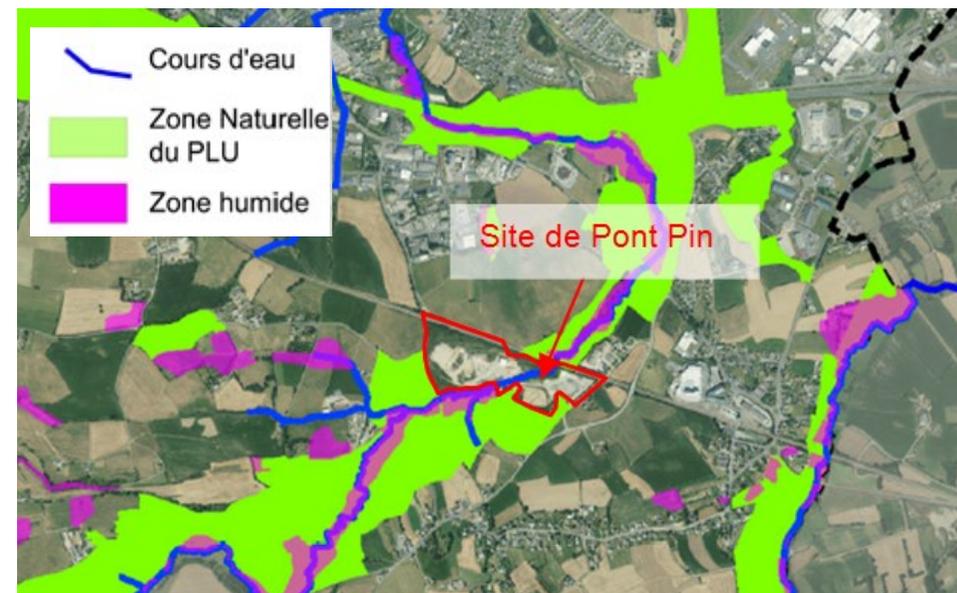
Les 4 piézomètres sont localisés sur le plan du circuit des eaux ci-avant.

➤ Les zones humides

Le SCOT de la commune de Yffiniac, recense des zones humides sur la commune et plus particulièrement près du site de Pont Pin.

Sur la commune d'Yffiniac, des zones humides sont répertoriées selon le PLU et le PADD. La majeure partie des zones humides identifiées se trouvent le long des cours d'eau de l'Urne, de la Touche, du Moulin de l'Hôpital et de Pénan.

Le périmètre du site de Pont Pin ne présente pas de zones humides ou de zones naturelles inscrites au PLU. En l'absence d'extension du site, aucune zone humide ne sera affectée.



IMPACTS DU PROJET ET MESURES D'ATTÉNUATION

Les eaux

➤ Mesures actuelles conservées

▪ Stockage des hydrocarbures

Stockage de GNR dans une cuve de 2000 litres dans une rétention sur une aire bétonnée dans l'atelier.

▪ Emploi de l'eau sur le site : Nature, origine et volume utilisé

Comme à l'heure actuelle, il ne sera fait usage des eaux présentes au sein du site de Pont Pin qu'en cas d'arrosage des pistes (alimentation depuis la cuve de récupération de 80 m³).

▪ Maintien de la gestion des eaux du site

La gestion des eaux du site de Pont Pin ne sera pas modifiée. A l'image de la situation actuelle, le circuit des eaux du site comportera :

- 2 bassins de rétention / décantation suffisamment dimensionnés pour contenir une pluie décennale,
- 2 séparateurs à hydrocarbures de classe 1 (concentration résiduelle < 5 mg/l),
- 3 vannes de sécurité qui permettent de mettre en rétention, en cas de pollution accidentelle, différentes parties du site,
- 1 cuve de récupération des eaux de pluie de 80 m³, équipée d'un filtre à fibres d'amiante, pour l'arrosage des pistes en période sèche.

▪ Confinement des eaux d'extinction

La capacité nécessaire de rétention des eaux d'incendie est d'environ 620 m³. Le risque d'incendie se trouvant sur le stockage de bois, donc sur la rive concernée par l'alvéole 2, c'est donc le bassin n°2 qui récupérera les eaux d'incendie. La capacité de dernier état de 875 m³, il est suffisamment dimensionné pour retenir les eaux d'incendie, le cas échéant.

▪ Mise en sécurité des piézomètres

Les 4 piézomètres (S1 à S4) seront conservés jusqu'à la fin de la période de post-exploitation, où ils seront alors mis en sécurité conformément à la norme NF X10-999 (version 2014) relative à la réalisation, le suivi et l'abandon d'ouvrage de captage ou de surveillance des eaux souterraines :

- les piézomètres seront comblés sur toute la hauteur aquifère avec des sables et graviers siliceux, désinfectés, surmontés d'un bouchon d'argile gonflante ou d'un lit de sable puis d'une cimentation jusqu'à la surface du sol (bouchon sur une hauteur d'au moins 5 m),
- la société BEUREL ENVIRONNEMENT adressera au préfet dans un délai de 2 mois suivant la fin des travaux de comblement un rapport de travaux qui inclura les références des ouvrages ainsi que l'aquifère précédemment surveillé.

IMPACTS DU PROJET ET MESURES D'ATTÉNUATION

LES EAUX

➤ Suivi environnemental

▪ Eaux souterraines

Le suivi des eaux souterraines sera réalisé dans les 2 piézomètres aval (S1 et S2) et dans le nouveau piézomètre amont (S4) selon une fréquence semestrielle (basses eaux et hautes eaux) sur les paramètres suivants :

- paramètres physico-chimiques : pH, potentiel d'oxydoréduction, résistivité, conductivité, métaux totaux (Pb + Cu + Cr + Ni + Mn + Cd + Hg + Fe + As + Zn + Sn), azote (NO₂⁻, NO₃⁻, NH₄⁺, NTK), minéralisation (SO₄²⁻, Cl⁻, PO₄³⁻, K⁺, Ca²⁺, Mg²⁺), DCO, MES, COT, AOX, PCB, HAP, BTEX,
- paramètres biologiques : DBO5,
- paramètres bactériologiques : E. coli, bactéries coliformes, entérocoques, salmonelles,
- suivi quantitatif : mesure de la hauteur d'eau (piézométrie).

En complément, la radioactivité par spectrométrie gamma sera contrôlée tous les 5 ans.

▪ Rejets dans le ruisseau de la Touche

Les paramètres suivis selon une fréquence trimestrielle seront les suivants : pH, DCO, DBO5, MES, COT, hydrocarbures totaux, chlorure, sulfate, ammonium, phosphore total, métaux totaux (Pb + Cu + Cr + Ni + Zn + Mn + Sn + Cd + Hg + Fe + Al + As), N total, CN libres, conductivité et phénols.

Les seuils de rejets ont été adaptés afin de prendre en compte l'acceptabilité du milieu récepteur des rejets des bassins, le ruisseau de la Touche.

En complément de ce suivi qualitatif, seront réalisés un relevé mensuel des volumes rejetés depuis chaque bassin dans le ruisseau de la Touche, ainsi qu'une mesure annuelle de fibres d'amiante dans le bassin n°1, afin de vérifier l'absence de dispersion d'amiante sur le site.

▪ Amont et aval du rejet dans le milieu naturel (ruisseau de la Touche)

La société BEUREL ENVIRONNEMENT maintiendra le suivi annuel de la qualité du ruisseau de la Touche en amont et en aval du rejet du site. Les analyses porteront sur l'ensemble des paramètres qui seront suivis sur le rejet des bassins afin de permettre une comparaison amont / rejet / aval.

▪ IBGN

La société BEUREL ENVIRONNEMENT continuera à réaliser tous les 3 ans un IBGN en amont et en aval du rejet du site sur le ruisseau de la Touche.

A ce jour, aucune pollution des eaux n'a été constatée sur le cours d'eau au droit du site de la société BEUREL ENVIRONNEMENT. Le maintien du suivi environnemental du site permettra de confirmer l'absence d'impact de l'exploitation sur le ruisseau de la Touche.

IMPACTS DU PROJET ET MESURES D'ATTÉNUATION

LA BIODIVERSITÉ

➤ Zonages du milieu naturel

Le site de Pont Pin n'est localisé dans aucun périmètre de protection d'une zone naturelle réglementée. La zone naturelle réglementée la plus proche est la ZICO de la Baie de Saint-Brieuc localisée à environ 1,5 km au Nord du site de Pont Pin.

Le site Natura 2000 le plus proche de l'emprise du site de Pont Pin est la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) n°FR5300066 « Baie de Saint-Brieuc Est », localisée au plus près à environ 2 km au Nord.

➤ Enjeux biologiques du projet

Le site de Pont Pin de la société BEUREL ENVIRONNEMENT s'inscrit dans un environnement périurbain. Le diagnostic écologique réalisé sur le site de Pont Pin en 2010 mentionnait un enjeu concernant 2 espèces de reptiles protégées : le lézard des murailles et le lézard à deux raies.



Afin de confirmer ce point, la société BEUREL ENVIRONNEMENT a volontairement procédé à une actualisation de ce diagnostic traduit par la réalisation de passages naturalistes le 25 septembre 2018, le 8 Mars, le 6 Mai et le 5 Juin 2019. De cet inventaire est ressorti de nouveaux enjeux écologiques, en plus de l'enjeu déjà identifié en 2010, relatifs à la nidification d'oiseaux protégés au sein des haies du secteur et à la présence d'un couloir de déplacement utilisé par la pipistrelle commune. Le lézard des murailles identifié en 2010 est toujours observable en 2018 sur le site, alors que le lézard à deux raies (dont 1 individu avait été observé en 2010) n'a pas été retrouvé.

Soucieuse de contribuer à la préservation de ce patrimoine naturel, la société BEUREL ENVIRONNEMENT s'engage comme en 2010 à préserver ces habitats. La préservation de ces habitats permettra aux populations d'espèces protégées fréquentant le site de ne pas être impactées par les activités de la société BEUREL ENVIRONNEMENT.

IMPACTS DU PROJET ET MESURES D'ATTÉNUATION

LA BIODIVERSITÉ

➤ Mesures relatives aux milieux biologiques

Dans le cadre de la poursuite d'activité du site de la société BEUREL ENVIRONNEMENT, les mesures retenues pour limiter l'impact sur les milieux biologiques sont décrites ci-après.

▪ Mesures d'évitement

Conservation de milieux favorables aux espèces protégées

E1.1a - Evitement des populations connues d'espèces protégées ou à fort enjeu et/ou de leurs habitats

E	R	C	A	Evitement « amont » Mesure prévue suite au bilan des investigations naturalistes et ayant conditionné l'aménagement du site.
---	---	---	---	---



Descriptif plus complet

Les terrains du site accueillent des boisements, un ruisseau, des bassins et des friches d'une surface cumulées de 2,8 ha. Ces milieux sont utilisés potentiellement comme zone de repos et de reproduction par les espèces protégées recensées dans l'aire d'étude.

Dans le cadre de la poursuite d'exploitation du site de la société BEUREL ENVIRONNEMENT, ces milieux seront conservés.



Conditions de mise en œuvre / limites / points de vigilance

Les secteurs à conserver seront signalés par l'exploitant au personnel évoluant sur le site. Cette information sera relayée au besoin par la mise en défens de la zone à préserver via l'installation de rubalise voir de panneaux le cas échéant.

Prescriptions associées à l'application de cette mesure :

- Absence de travaux au sein des secteurs à préserver.
- Maintien et entretien des dispositifs de signalisation durant toute la durée de l'exploitation.
- Information du personnel évoluant sur le site.



Modalités de suivi envisageables

Vérification visuelle de l'intégrité des espaces « évités ».
Vérification visuelle de l'existence effective et appropriée de la matérialisation des secteurs préservés ainsi que des prescriptions associées.

IMPACTS DU PROJET ET MESURES D'ATTÉNUATION

LA BIODIVERSITÉ

▪ Mesures de réduction

Création de milieux issus des activités du site favorables aux espèces protégées				
R2.2o - Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du site				
E	R	C	A	Réduction technique en phase exploitation
 Descriptif plus complet Comme actuellement, l'exploitation du site du Pont Pin crée des milieux favorables aux espèces protégées notamment au Lézard des murailles (amas de pierres) et au Lézard à deux raies (friches). La société BEUREL ENVIRONNEMENT encouragera la création de friches et d'amas de pierres sur son site sur une surface de 6,3 ha.				
 Conditions de mise en œuvre / limites / points de vigilance Le personnel de la société BEUREL ENVIRONNEMENT portera une attention particulière aux friches, aux bassins et aux amas de pierres présents sur le site du Pont Pin.				
 Modalités de suivi envisageables Aucune.				

IMPACTS DU PROJET ET MESURES D'ATTÉNUATION

LA BIODIVERSITÉ

➤ Carte des mesures biologiques



IMPACTS DU PROJET ET MESURES D'ATTÉNUATION

COMMUNIQUE DE VOISINAGE

À l'image de la situation actuelle, l'exploitation sera susceptible de créer des nuisances pour le voisinage : bruits et poussières essentiellement. Les principales mesures qui sont et/ou seront mises en œuvre pour les atténuer sont les suivantes :

➤ Les bruits

▪ Maintien des mesures actuelles en place

Les mesures actuelles mises en œuvre pour réduire les émissions sonores associées à l'exploitation du site de Pont Pin vis-à-vis du voisinage seront maintenues. Celles-ci sont les suivantes :

- Un entretien régulier des véhicules d'exploitation ; lesquels sont et seront homologués en matière d'insonorisation. Ces véhicules respectent notamment les valeurs limites fixées par la réglementation en vigueur.
- Des consignes aux chauffeurs des engins et des véhicules, visant l'arrêt moteur systématique lors d'immobilisations prolongées.
- Une limitation des signaux sonores avertisseurs au strict minimum.
- Le maintien des merlons actuels présents en limite du site.

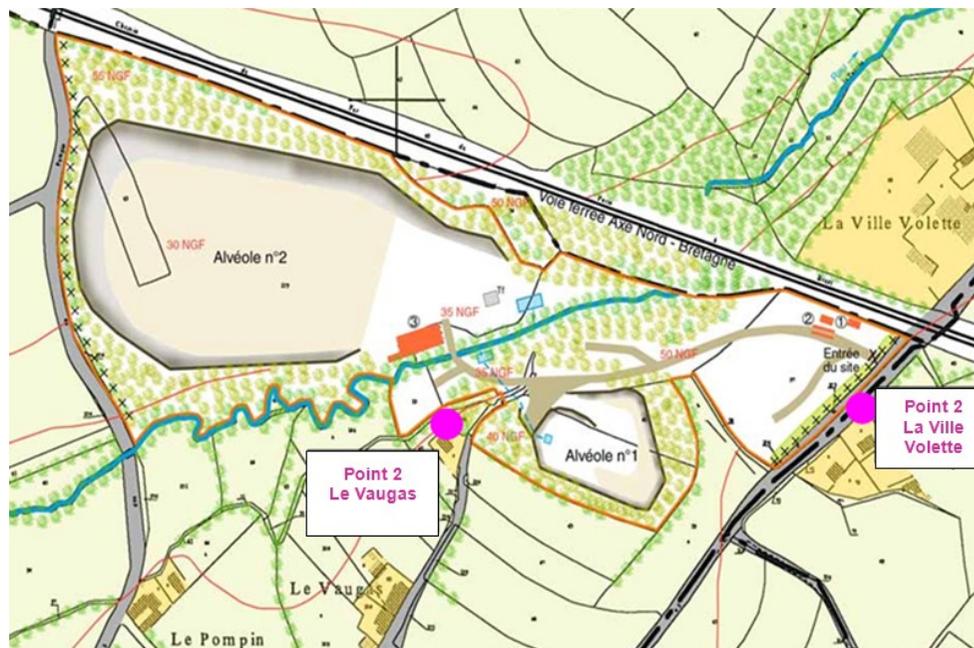
Concernant ce dernier point, la société BEUREL ENVIRONNEMENT a édifié un merlon de 3 m de hauteur en direction du lieu-dit « Le Vaugas » suite au contrôle réalisé en 2016 qui avait mis en évidence une émergence sonore supérieure au seuil réglementaire.

Le contrôle réalisé en 2019 suite à l'édification de ce merlon a permis de confirmer l'efficacité du merlon puisque l'émergence mesurée était devenue conforme au seuil réglementaire.

▪ Suivi des niveaux sonores du site

Des mesures sont réalisées tous les trois ans, si possible lors d'une période de concassage en deux points de mesures de limite de site.

A ce jour, l'exploitation du site n'a pas fait l'objet d'aucune plainte des riverains concernant les bruits.



IMPACTS DU PROJET ET MESURES D'ATTÉNUATION

COMMODITE DE VOISINAGE

➤ Les poussières

▪ Campagnes de mesures de 2017 et 2018

Dans le cadre de l'exploitation du site de Pont Pin, des mesures sont réalisées annuellement au niveau de 3 points : en limite Sud, en limite Est et en dehors de l'influence.

Lors de ces deux campagnes, les valeurs de retombées de poussière ont représenté un environnement faiblement empoussiéré.

▪ Mesures relatives aux émissions de poussières

Dans le cadre de la poursuite de l'exploitation du site de Pont Pin, les mesures relatives aux émissions de poussières seront les suivantes :

- conservation des écrans végétaux limitrophes et merlons,
- piste en enrobé. Au besoin, un arrosage des pistes est réalisé.

▪ Le suivi environnemental

La société BEUREL ENVIRONNEMENT assure une surveillance de la qualité de l'air par la mise en place, en limite de propriété, d'un réseau de suivi de retombées atmosphériques de poussières totales à l'aide de plaquettes.

Un emplacement témoin est positionné en dehors de la zone d'impact du site permettant de déterminer le niveau d'empoussièremment ambiant.

La fréquence de mesurage est d'une campagne au moins une fois par an lors d'une campagne de concassage si possible.

A ce jour l'exploitation du site de Pont Pin n'a fait l'objet d'aucune plainte concernant les poussières de la part des riverains.



IMPACTS DU PROJET ET MESURES D'ATTÉNUATION

LE TRAFIC ROUTIER

➤ Trafic actuel généré par le site

L'accès routier au site du Pont Pin s'effectue depuis la RN n°12 (Lamballe – Saint-Brieuc) puis la RD n°765 (Yffiniac – Montcontour) ou la RD n°81 (Bourg d'Yffiniac – Gare d'Yffiniac) puis en empruntant la route communale n°2.

Actuellement, les activités de la société BEUREL ENVIRONNEMENT sont susceptibles d'engendrer en moyenne une vingtaine de camions par jour et au maximum 40 rotations/jour de camions pour les activités liées aux activités de stockage, recyclage, tri et transit.

➤ Trafic futur du site

Dans le cadre de la poursuite de l'exploitation du site, l'activité du site de Pont Pin n'est pas modifiée. Or, une baisse du tonnage autorisé est demandée concernant l'accueil des déchets inertes. En effet, le site est actuellement autorisé à accueillir au maximum 90 000 tonnes par an, mais le tonnage réellement accueilli annuellement ne dépasse pas les 35 000 tonnes. Le renouvellement d'autorisation fait donc demande d'un tonnage maximal à 35 000 tonnes. L'autorisation actuelle permet l'accueil de maximum 1 500 tonnes par an de déchets d'amiante lié, or avec la demande importante le site a accueilli au-delà de cette quantité. Le renouvellement fait donc la demande d'un tonnage annuel à 2 500 tonnes.

Donc les nouveaux tonnages demandés pour la poursuite d'activité du site permettent de régulariser par rapport aux quantités réellement reçues, et donc aura très peu d'impact sur le trafic qui sera similaire à la situation actuelle.

Le présent dossier sollicite une baisse du tonnage de déchets inertes stockés par rapport au premier arrêté d'autorisation, car le tonnage accueilli est bien inférieur au tonnage autorisé. Il n'y aura donc que très peu de différence de trafic par rapport à la situation actuelle.

Aujourd'hui, le trafic lié à l'activité du site n'a fait l'objet d'aucune remarque de la part des riverains ou de la municipalité d'Yffiniac.

➤ Mesures relatives au trafic routier

- Divers aménagements permettant de sécuriser l'accès au site sont actuellement mis en place sur le site de Pont Pin. Ces aménagements seront maintenus dans le cadre de la poursuite de l'exploitation du site :
- Maintien et entretien régulier du chemin d'accès au site. Comme à l'heure actuelle, l'entretien de l'accès au site de Pont Pin sera de la responsabilité de la société BEUREL ENVIRONNEMENT.
- Des consignes particulières sont et continueront d'être données aux chauffeurs se rendant sur le site de Pont Pin. Ces consignes visent au respect d'une vitesse de 20 km/h maximum lors de leur passage.
- La principale voie de circulation sur le site est enrobée sur une longueur de 400 mètres. Cette voie enrobée est facilement nettoyable (grattage, lavage, balayage), permettant ainsi de garantir la propreté des roues des camions sortant du site, évitant ainsi les salissures sur la voie publique.

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS

ANALYSE DES RISQUES	36
IDENTIFICATION DES POTENTIELS DE DANGERS.....	36
ANALYSE PRELIMINAIRE DES RISQUES (APR).....	37
MOYENS DE PREVENTION DES RISQUES	37
MOYENS D'INTERVENTION	40

IDENTIFICATION DES POTENTIELS DE DANGERS

Les dangers liés aux équipements et aux procédés d'exploitation du site de Pont Pin sont les suivants :

➤ Dangers liés aux procédés d'exploitation

Sur le site de Pont Pin, ils sont et seront liés à la présence :

- de la structure d'exploitation : risque d'effondrement des stockages, des fronts des alvéoles,
- de l'excavation de l'ancienne carrière : risque d'éboulements et chutes,
- d'une installation mobile de transformation (concassage des déchets inertes et broyage du bois) : risque d'électrocution à hauteur des éléments électriques de cette installation.
- d'engins de chantier : risque de collision avec des tiers se trouvant sur le site. Ils pourront également représenter un danger en cas d'incendie et de rayonnement de flux thermiques en dehors des limites du site.

➤ Dangers liés aux produits présents sur le site

Il n'existe pas de stockage de produits dangereux au sein du site du Pont Pin. Les stockages de matériaux concernent uniquement des déchets inertes et des déchets d'amiante lié. Sur le site, le carburant pour les engins (GNR) est stocké dans une cuve de 2 m³ sur une aire bétonnée dédiée dans l'atelier.

Les principaux dangers redoutés sur le site du Pont Pin sont liés à un effondrement au niveau de l'alvéole amiante et à un incendie au niveau de l'unité mobile de concassage-criblage.

ANALYSE PRELIMINAIRE DES RISQUES (APR)

L'analyse préliminaire des risques établie pour le site de Pont Pin a permis de définir plusieurs évènements dangereux accidentels (scénarii d'accidents) sur le site, comprenant par exemple un départ d'incendie.

Toutefois, les mesures de maîtrise des risques prises sur le site de Pont Pin (maintien de la bande réglementaire de 10 m, procédure de contrôle des déchets, recouvrement des déchets d'amiante lié après leur stockage,...) permettent une maîtrise des risques se traduisant par l'absence de répercussions possibles à l'extérieur du site, sur l'environnement naturel et humain.

Le principal évènement d'incendie redouté identifié concerne **l'incendie généralisé des 3 zones de stockage du site de Pont Pin (bois traité, non traité et hangar).**

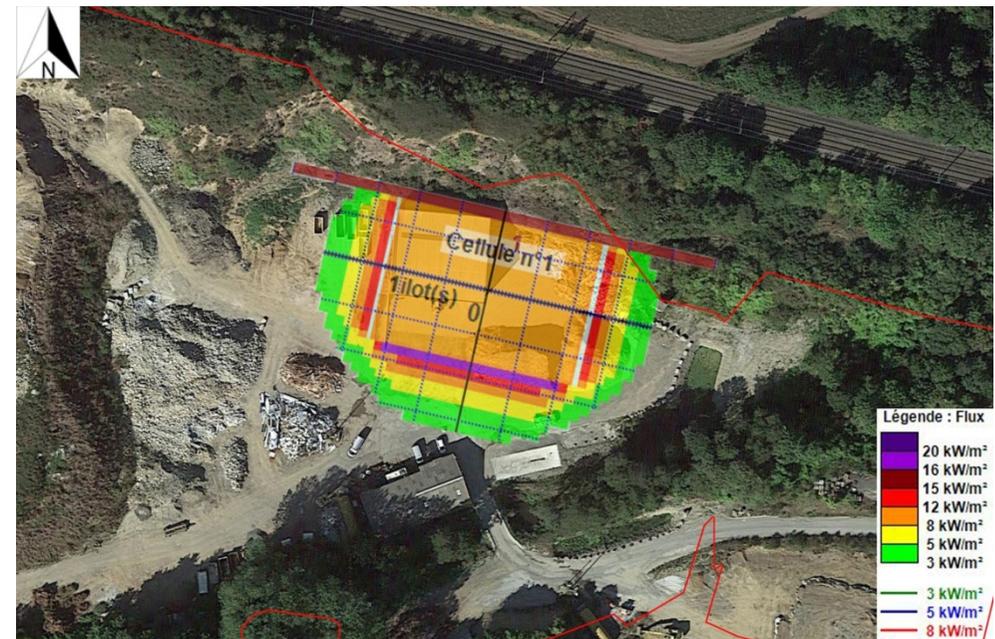
➤ Flux thermiques rayonnés

Dans l'éventualité où un incendie qui se déclarerait au niveau de l'un des stocks venait à se propager aux autres stocks (effets dominos), un scénario d'incendie généralisé des 3 zones de stockage (bois traité, bois non traité et hangar) a été modélisé sur FLUMILOG en prenant en compte la topographie des terrains (prise en compte du merlon de 11 m de hauteur en limite Nord des stockages).

Au regard de l'implantation des installations de traitement sur le site de Pont Pin **et de la topographie du site (anciens fronts de carrière)**, les constats suivants peuvent être faits :

- les flux thermiques de 5 kW/m², 8 kW/m², 16 kW/m² et 20 kW/m² restent confinés à l'intérieur du site.
- les flux thermiques de 3 kW/m² qui peuvent avoir des effets sur l'homme sortent de quelques mètres de la limite du périmètre autorisé. Néanmoins, la zone concernée correspond au talus (ancien front de taille végétalisé) qui sépare le site de la voir ferrée. Il n'y a pas de passage de personnes à cet endroit (inaccessible).
- le risque de propagation (effet domino / flux de 8 kW/m²) ne concerne pas les espaces végétalisés périphériques internes et externes (parcelles agricoles/boisées).

Au regard de l'éloignement entre les aires végétalisées périphériques et l'emplacement des zones de stockage sur le site, la propagation d'un éventuel incendie en dehors des limites du site n'est pas envisageable.



➤ Prévention contre le risque de pollutions accidentelles

Pour rappel, le stockage de GNR sur le site s'effectue dans une cuve de 2 000 litres qui est placée dans une rétention sur une aire bétonnée dans l'atelier.

Un risque de départ de matières en suspension dans le milieu naturel est présent en cas de bassin de décantation insuffisamment dimensionné. Les deux bassins de décantation qui sont présents sur le site ont été dimensionnés et seront d'un volume suffisant pour le site. De plus, un séparateur d'hydrocarbures sera installé en sortie du bassin n°2.

➤ Prévention contre les éboulements, effondrements, chutes

Concernant le danger associé à l'installation mobile (ainsi qu'aux aires proches), les risques touchent essentiellement le personnel du site ou les personnes extérieures autorisées à y accéder.

Les mesures prises vis-à-vis du public visent la prévention contre leur intrusion sur le site d'exploitation, en limitant son accessibilité et en signalant l'existence de dangers : clôture, merlon périphérique, panneaux interdisant l'accès au site. Les clôtures et la signalisation seront renforcées dans le cadre de la poursuite de l'activité.

Dans la mesure où l'intrusion volontaire de personnes étrangères à l'exploitation reste toujours possible, malgré les mesures dissuasives mises en place, et afin de protéger également le personnel d'exploitation évoluant à hauteur de l'alvéole amiante, la prévention du risque de chute passe également par la mise en place de talus / blocs le long des voies de circulation.

➤ Prévention contre les collisions

Les risques d'accident provoqués par une collision au sein de l'exploitation sont et seront prévenus par l'adoption des mesures suivantes :

- la limitation de la vitesse sur site,
- des aires de circulation et de manœuvre suffisamment larges,
- une bonne visibilité sur le site,
- une matérialisation des voies de circulation,
- un plan du site affiché à l'entrée identifiant les zones de circulation et l'accessibilité des zones aux engins ou camions est installé à l'entrée du site.

➤ Actes de malveillance

La prévention contre de tels actes consiste à limiter l'accessibilité du site aux personnes non autorisées :

- bouclage du site par des clôtures périphériques au niveau des endroits les plus accessibles, l'aménagement de talus et merlons végétalisés,
- mise en place en périphérie du site de panneaux interdisant l'accès au site et informant de la nature des dangers,
- sécurisation du site en dehors des horaires d'ouverture du site (fermeture du portail).

➤ Contrôles

Le site de Pont Pin et les installations qui lui sont associées font l'objet d'un contrôle exercé par les services de l'État chargés de l'inspection des Installations Classées pour la protection de l'Environnement. Par ailleurs, d'autres contrôles préventifs en matière de sécurité sont et seront réalisés périodiquement par des organismes extérieurs agréés. Il s'agit notamment :

- du contrôle des installations de lutte contre les incendies par un organisme agréé : contrôle annuel des extincteurs présents dans les engins,
- des VGP (vérifications générales périodiques) des engins qui sont réalisées par un organisme agréé.

Dans l'hypothèse où les moyens de prévention visés précédemment s'avéraient insuffisants et qu'un incident venait à mettre en péril les personnes ou les biens matériels présents au sein de l'exploitation ou dans le voisinage, il pourra être fait appel à des moyens d'intervention internes et, le cas échéant, des moyens externes.

➤ Moyens d'intervention internes

- Premiers soins en cas d'urgence : Afin de procéder aux premiers soins d'urgence, en cas d'accident ou d'incident sur l'établissement ou à proximité. L'utilisation de la trousse de secours est présentée dans l'engin ou sur le site des bureaux. Des membres du personnel de BEUREL ENVIRONNEMENT sont formés ou sensibilisés pour organiser les secours sur les lieux de travail (sauveteurs-secouristes du travail) et suit régulièrement des sessions de mises à niveau.
- Moyens de communication : Le personnel du site dispose et disposera de moyens de communication mobiles (téléphones portables).
- Matériel de lutte contre les incendies : Des extincteurs conformes aux normes en vigueur et régulièrement contrôlés sont présents dans les engins.
- Des matériaux meubles comme la terre sont présents sur site et pourront servir à éteindre un départ d'incendie.
- Les bassins de décantation des eaux ainsi que la cuve de 80 m³ près de l'alvéole amiante, pourront servir de réserve d'eau pour les services de lutte contre l'incendie.

➤ Moyens d'intervention externes

Dans l'éventualité où les moyens de premiers secours visés précédemment s'avéreraient insuffisants, compte tenu de l'ampleur d'un accident, il serait alors fait appel aux services publics d'intervention qui disposent de moyens spécifiques adaptés à chaque type d'événement.

Les pompiers d'Yffiniac pourront intervenir en cas d'évènement sur le site en une dizaine de minutes.

